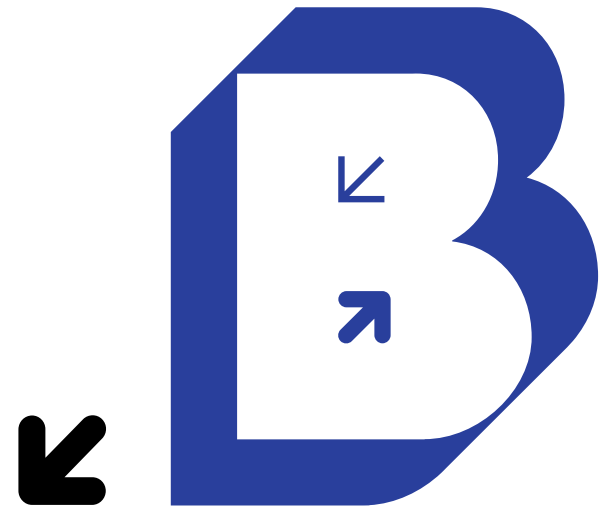




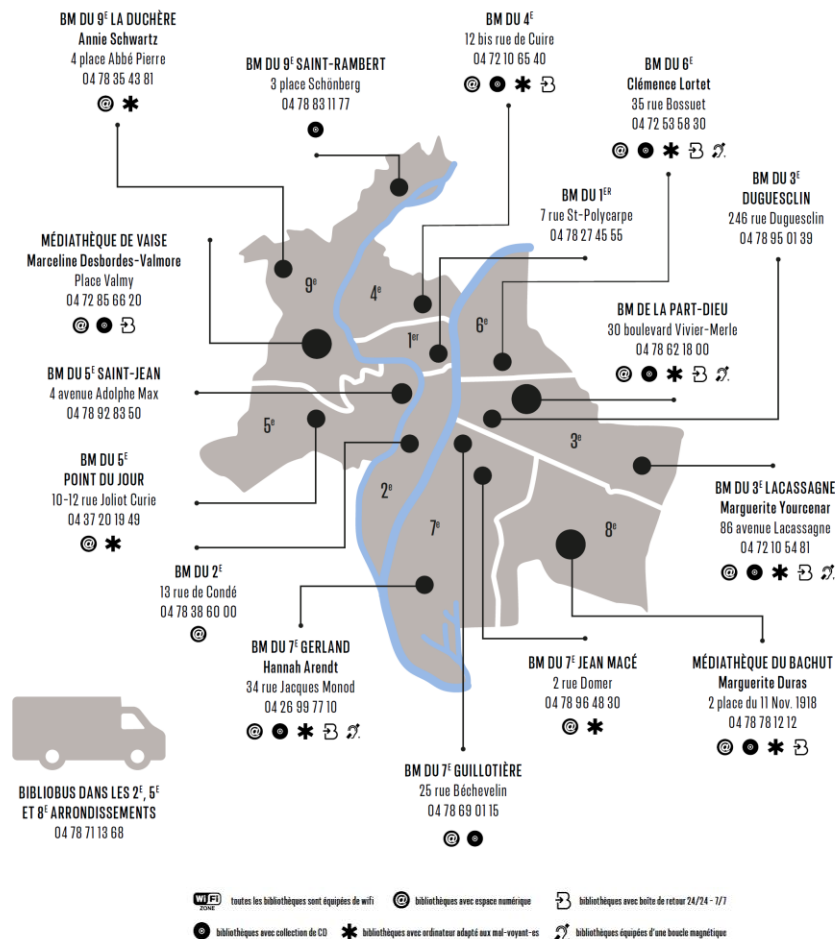
Direction du développement des collections
Michel Wong Man Wan



***Prendre en compte tous les publics
dans la constitution des collections :
retour d'expérience de la BmL***

La BmL en un clin d'oeil

- 16 bibliothèques
- 1 service mobile (pôles Lyon et métropole)
- 4 millions de documents (dont 2,7 millions de collections patrimoniales)
- 4 millions de prêts
- 2 millions de visiteurs
- 130 000 inscrits / 80 000 emprunteurs
- 450 ETP
- 240 gestionnaires de collections
- 80 000 acquisitions



La politique documentaire à la BmL

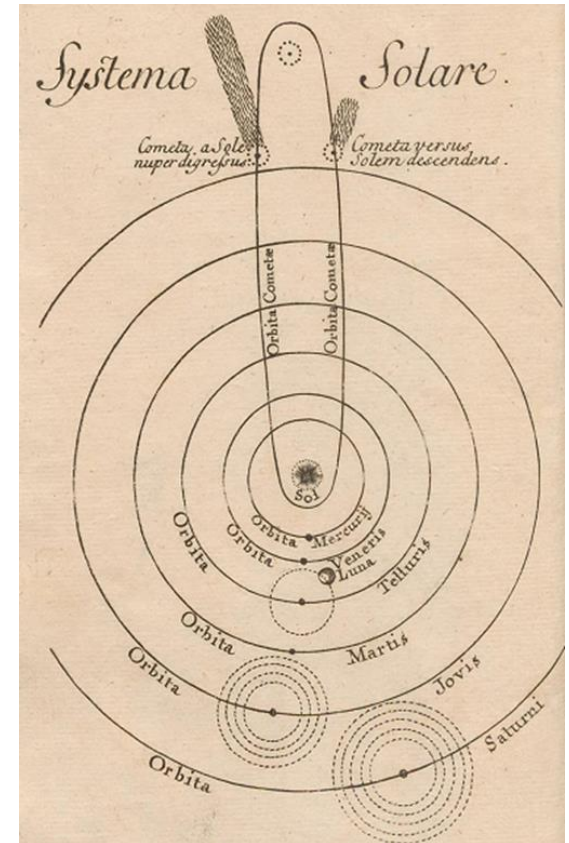
L'influence durable de Bertrand Calenge

Le contexte lyonnais :

- Une poldoc décentralisée mais structurée
- Une dynamique Part-dieu - arrondissements
- Des collections adaptées aux territoires
- Une charte documentaire

La direction du développement des collections

- Oriente et coordonne la poldoc
- Répartit les budgets d'acquisition
- Forme et accompagne les acquéreurs
- Centralise le circuit du document

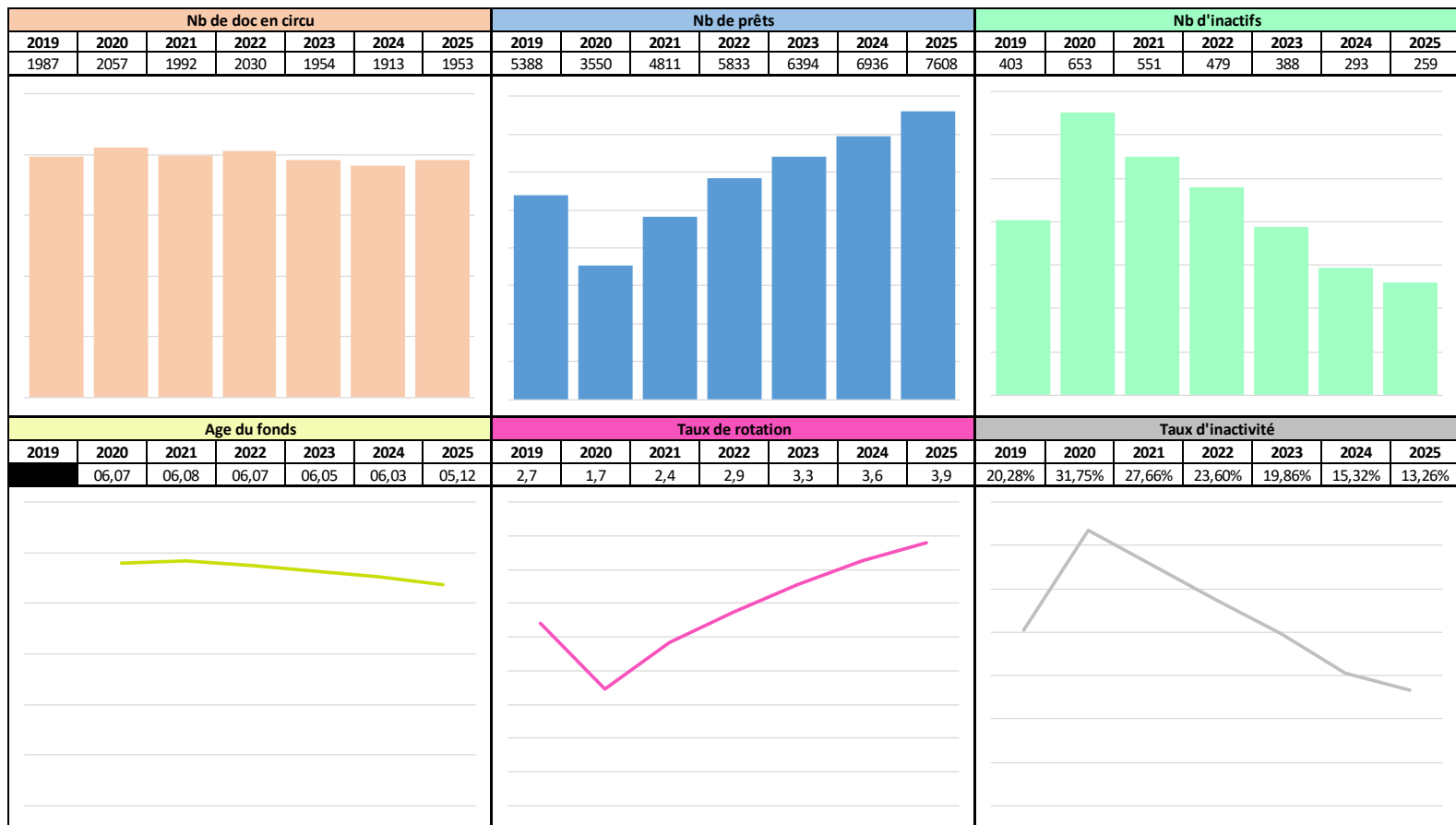


Prendre en compte tous les publics

- Une évidence au regard de nos missions ?
- La segmentation naturelle par publics : petite enfance, jeunesse, ado, adulte, seniors...
- L'évolution des pratiques : *young adult*, romance...
- Connaître ses publics et leurs attentes : le baromètre de satisfaction
 - [2018](#) : 5 300 répondants, des collections à étoffer dans les trois nouvelles bibliothèques
 - [2022](#) : 4 500 répondants, des attentes fortes pour le jeu
 - 2025 : en cours de dépouillement
- L'énigme des non-publics



Evaluer l'usage des collections



Exemple de données d'activité concernant les collections de romans adultes de la bibliothèque du 1^{er} arrondissement

Rendre plus accessibles et inclusives & faire participer les publics

- Accessibilité : [collections adaptées](#) / outils d'aide à la lecture / classement en langage naturel
- Diversité culturelle : groupe de travail sur l'accueil des publics allophones et immigrés
- Centre de ressources sur le Genre : le Point G
- Suggestions d'achat
- Cercles d'acquéreurs : [Montez le son !](#) / [Nuit de la Démocratie à la bibliothèque](#) / [Ludo testeurs](#) / [Fun en bulles](#)



L'approche par les droits culturels

- Inscription dans les lois NOTRe (2015), LCAP (2016) et Robert (2021)
- La déclaration de Fribourg (2007) fait office de doctrine et les décompose en droit :
 1. de choisir et de voir respecter son **identité** culturelle
 2. de connaître et voir respecter sa propre culture ainsi que celles des autres dans leur **diversité**
 3. de connaître et de contribuer aux **patrimoines**
 4. de se référer ou de ne pas se référer à une ou plusieurs **communautés** culturelles
 5. d'accéder et de **participer** à la vie culturelle à travers les activités de son choix
 6. à l'**éducation** et la formation tout au long de la vie
 7. à une **information** libre et pluraliste
 8. de participer démocratiquement au développement de la **coopération** culturelle
- Projet d'établissement BmL 2021-2026 > Journée d'étude 2022 > Plan d'action 2023 > Laboratoire d'expérimentation et de développement des droits culturels 2024-2026

Le laboratoire

- Objectifs : intégrer progressivement les droits culturels dans notre référentiel métier en sensibilisant des groupes d'agents dans la perspective de questionner nos pratiques
- Méthode de formation-action: mise en place de groupes d'analyse de pratiques suivant la méthode Paideia proposée par Réseau Culture 21 et formalisée dans l'ouvrage « [Typologies](#) »
- 3 saisons :
 - 2024 : 23 participants, 15 analyses de cas → 8 axes de travail
 - 2025 : 35 participants, production d'un outil d'autoévaluation des pratiques « [Lecture publique et droits culturels](#) », véritable livret de restitution de la démarche à la BmL
 - 2026 : 28 participants, on expérimente l'outil d'autoévaluation et on voit comment en parler en équipe pour essayer
- La politique documentaire est retenue comme l'un des axes de travail

Les axes de travail



Les 8 thématiques de travail identifiées

- 1 L'accueil en bibliothèque
- 2 La sélection des ressources en lecture publique
- 3 Le développement d'une gouvernance partagée
- 4 Les actions de lecture publique avec des structures d'accompagnement social ou carcéral
- 5 Les rencontres publiques sur les sciences et sujets de société
- 6 Les actions de lecture publiques auprès des enfants et des jeunes
- 7 Le développement de la culture libre et du numérique participatif en lecture publique
- 8 Les actions du bibliobus

L'axe « politique documentaire »

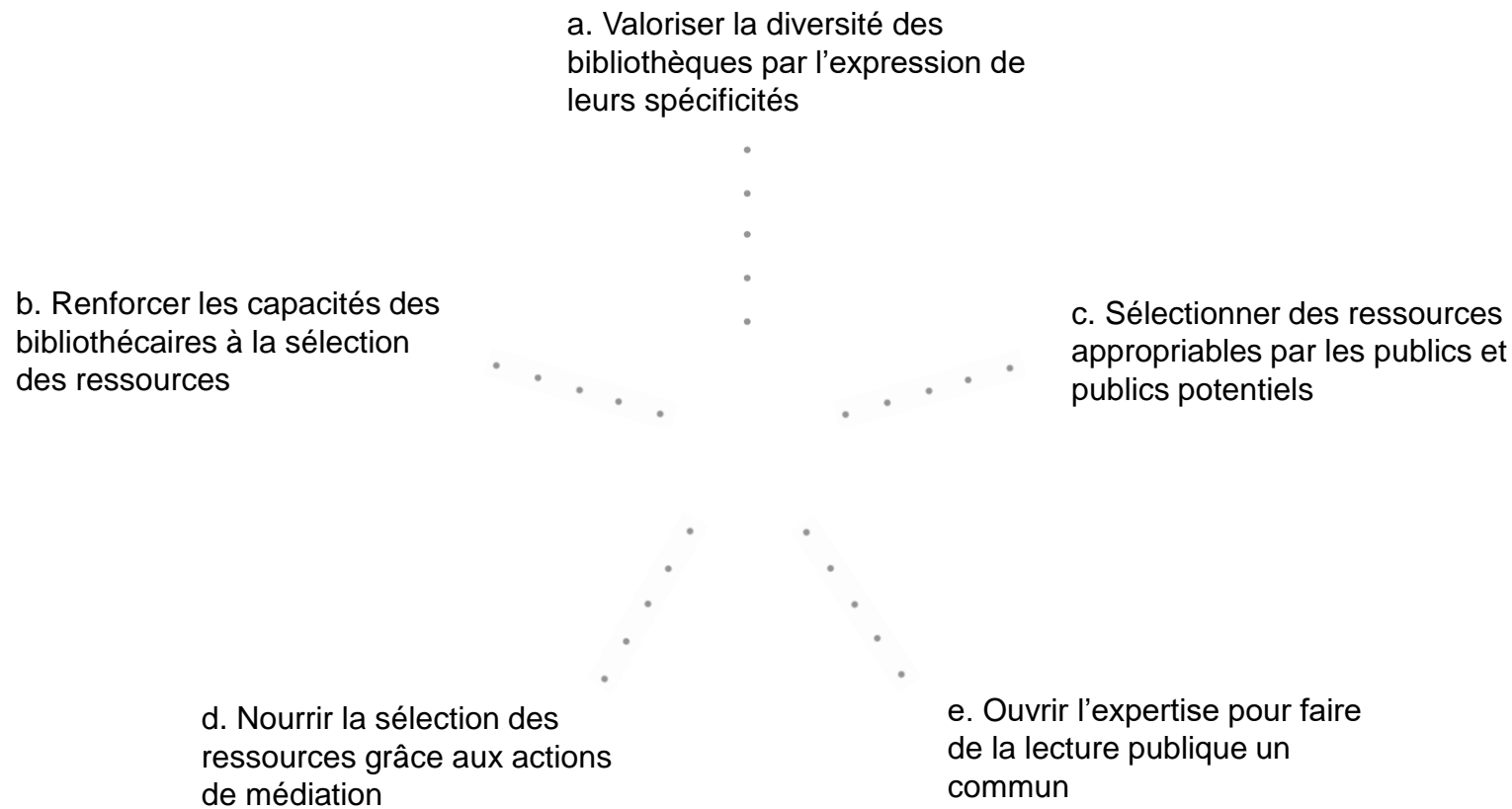
Cultiver la sélection des ressources pour enrichir un commun

La politique documentaire, incluant la sélection des collections et ressources en lecture publique, constitue un acte structurant des politiques culturelles territoriales. Loin d'être une opération neutre ou purement technique, elle engage des choix qui participent à la construction des communs, à la reconnaissance de la diversité culturelle, et à l'effectivité des droits culturels.

Garantir à chaque personne le droit à l'information, à l'éducation, aux patrimoine et matrimoine, mais aussi le droit de participer à la vie culturelle et d'exprimer ses propres références culturelles, implique de se saisir des enjeux de bibliodiversité et de repenser les logiques de constitution des collections. Celles-ci peuvent reproduire des modèles dominants et n'intègrent que partiellement la pluralité des langues, des récits, des savoirs et des formes d'expression qui composent la société.

Inscrire les droits culturels au cœur des politiques documentaires, c'est faire le choix d'une lecture publique inclusive, participative et émancipatrice. C'est permettre à chaque personne de se reconnaître dans les ressources proposées, de s'en nourrir, de découvrir d'autres horizons, et de contribuer à la dynamique culturelle du territoire. Il s'agit, en somme, d'un levier essentiel de démocratie, de justice sociale et culturelle.

Des repères d'autoévaluation



Grille d'analyse

e Ouvrir l'expertise pour faire de la lecture publique un commun.
Croiser les points de vue et connaissances pour étayer les arbitrages dans les acquisitions et pouvoir les communiquer de façon argumentée.

- Favorisons-nous une représentation équilibrée des courants de pensée et sensibilités dans les collections ?
- Documentons-nous les sujets absents, minorés ou émergents pour enrichir la pluralité des ressources ?
- Intégrons-nous des ouvrages controversés tout en développant l'esprit critique des personnes ?
- Informons-nous des logiques marchandes et risques de manipulation liés à certains contenus ?
- Argumentons-nous clairement nos choix et arbitrages auprès des publics ?
- Participons-nous à des réseaux ou labels pour nourrir la sélection de références plurielles ?